**Recommandations du 9ème Symposium scientifique international de l’OCVI : L’impact des technologies de la communication et des données sur la promotion des prestations communales : Vers le e-gouvernement**

**11ème Conférence générale, Ankara (République de Turquie)**

**3-5 Joumada II 1428 H/18-20 juin 2007**

1- Œuvrer à inciter les mairies et municipalités des capitales et villes islamiques à opter pour le e-municipalité et à encourager les citoyens à y avoir recours.

2- Créer une commission choisie parmi les membres de l’Organisation qui ont acquis un savoir-faire en matière de municipalité électronique, avec pour mission de mettre au point une stratégie de communication numérique entre les municipalités des villes islamiques.

3- Suivre les expériences acquises par les villes et capitales des pays développés au profit de la société en matière d’utilisation de la technologie de l’information et de la communication, et de l’e-gouvernement.

4- Inciter les Etats membres à initier et former les membres de leurs personnels à l’adoption des systèmes de municipalités électroniques et à agir en vue d’éliminer les obstacles qui entravent ce processus.

5- Insister sur la nécessité qu’il y a pour les mairies et municipalités membres de mettre en application les systèmes d’information géographiques "GIS" et d’utiliser la technologie dans les travaux de planification urbaine, afin de parvenir aux résultats électroniques requis.

6- La nécessité de prendre les mesures qui s’imposent pour parachever l’introduction des bases de données importantes dans les mairies et municipalités des capitales et villes membres, en vue de pouvoir offrir le maximum de services au public ; et d’œuvrer en faveur de la promulgation de textes de loi propres à soutenir les transactions électroniques entre le public et la municipalité.

7- Inviter les Etats membres à reconcevoir les prestations offertes pour les adapter aux exigences des systèmes électroniques.

8- Inviter les Etats membres à faire périodiquement le point des défis qu’ils rencontrent dans la mise en œuvre et la promotion des systèmes de municipalités électroniques, et de proposer les voies et moyens d’y remédier ; et cela lors des réunions des conseils d’administration, des symposiums scientifiques et des conférences générales de l’OCVI.

9- Charger le Secrétariat général de l’Organisation de diffuser les recherches spécialisées, les études et les applications relatives à la municipalité électronique, élaborées par les membres, et cela dans le site de l’OCVI sur Internet.

10- Exhorter les Etats membres à prendre soin de l’échange de prototypes concluants des programmations utilisés dans la gestion des projets de municipalités électroniques, de l’échange d’expertises, de visites et d’études entre les municipalités électroniques et les autres municipalités.

11- Insister sur l’importance du rôle efficace que les membres de l’Organisation doivent jouer dans l’éducation de la société et des décideurs, et de faire connaître l’importance du recours à la communication et aux données dans la promotion de la société, à travers l’organisation de symposiums, d’ateliers et d’autres moyens de sensibilisation.

12- Prendre soin de l’étude des sources de financement local, de planification et de développement des ressources locales des municipalités, de telle manière que celles-ci puissent atteindre leurs objectifs et concrétiser leurs projets.